

Bilan Clauses sociales

Bassin de LAON



Déploiement des clauses sociales sur le Laonnois

Opération N°201802119



Bilan Clauses sociales

Bassin de LAON



Définition

Une clause sociale (ou clause d'insertion) a pour objectif de **favoriser le développement durable à travers l'emploi de personnes en difficultés par le biais des entreprises attributaires de marchés**. C'est un moyen juridique offert par le Code des Marchés Publics (CMP) et l'ordonnance du 06 juin 2005.

La prise en compte du développement durable prévue à l'article 5 du CMP impose à l'acheteur public de s'interroger, dès l'expression de son besoin d'achat, sur la possibilité d'intégrer dans son marché des exigences en termes de Développement Durable, dont le progrès social. Les clauses sociales sont un levier permettant de répondre à ces exigences.

La **clause sociale** permet à des **personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles** de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour **s'engager dans un parcours d'insertion durable**, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

Contexte

Pour respecter les obligations du CMP, les collectivités ont la possibilité d'insérer dans leurs appels d'offres des clauses environnementales et sociales auxquelles peuvent répondre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'insertion par l'activité économique (IAE), a pour objectif de redonner de l'employabilité aux personnes, de les resocialiser, les qualifier, leur apprendre un métier afin qu'elles puissent trouver leur place sur le marché du travail classique. Ses actions doivent agir comme une sorte de sas vers le marché du travail ordinaire. Mais trop de personnes accompagnées dans le cadre de ces actions peinent à accéder au marché du travail classique. Les possibilités d'emploi ouvertes par la mobilisation des clauses d'insertion ont ainsi, par nature, vocation à développer quantitativement les possibilités de sorties vers l'emploi des bénéficiaires à l'issue de leurs parcours au sein des structures porteuses des actions de la politique de l'insertion par l'économie.

Bilan Clauses sociales

Bassin de LAON



Contexte (suite)

Il est nécessaire d'organiser la **mise en œuvre de ces clauses d'insertion** sur l'ensemble du Laonnois afin que celles-ci ne soient pas ressenties comme une contrainte pesante par les entreprises opératrices dans le contexte économique actuel, mais plutôt comme une occasion pour les acteurs axonais de se positionner sur les marchés locaux.

L'introduction de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics **relève de la volonté politique de s'engager dans un meilleur accès à l'emploi pour des publics présentant des difficultés d'insertion, notamment économique.**

La finalité de l'opération est donc de **mobiliser les employeurs, les entreprises, les donneurs d'ordre (notamment les maîtres d'ouvrage dans le secteur public) dans les parcours d'insertion.**

Bilan Clauses sociales

Bassin de LAON



Mise en œuvre

La Maison de l'Emploi et de la Formation du grand Laonnois souhaite promouvoir les clauses sociales auprès des donneurs d'ordre publics et privés du territoire et en assurer la mise en œuvre et le suivi ; et à ce titre, elle s'est dotée d'un **facilitateur** pour déployer la clause et accompagner les donneurs d'ordre et les entreprises dans de bonnes conditions.

Le « facilitateur » tient un rôle central dans le bon fonctionnement du dispositif de la clause sociale. Il a pour mission **d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place de « clauses sociales » dans les marchés publics** afin de favoriser l'insertion et l'emploi en jouant le **rôle d'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, prescripteurs des publics**. Son offre de service s'oriente aussi bien auprès des maîtres d'ouvrage que des entreprises.

- Accompagnement des Maîtres d'Ouvrage :
 - Aide à la prise de décision pour l'identification des marchés ou des lots
 - Assistance technique pour la rédaction des pièces du marché
 - Evaluation des volumes d'heures d'insertion constitutifs de la clause sociale
 - Suivi, évaluation et restitution de l'exécution de la clause sociale
- Accompagnement des entreprises
 - Aide au recrutement, centralisation des candidatures
 - Identification des besoins (étude de postes, gestion de compétences)
 - Mise en relation auprès des acteurs de l'Insertion et de l'Emploi
 - Identification et validation des publics susceptibles d'être éligibles à la clause sociale
- Suivi régulier dans la réalisation de l'engagement d'insertion, et établissement d'un bilan quantitatif.

Moyens humains consacrés à la mise en œuvre opérationnelle de l'action

Un chargé de relations entreprises à 0.70 ETP

Bilan Clauses sociales Bassin de LAON



Résultats

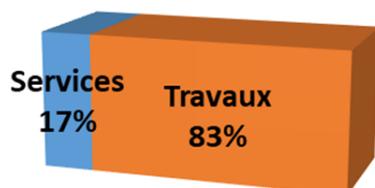
1/ Les marchés

En 2018, on comptabilise 30 marchés clausés.

- 21 marchés ont été attribués dont :
 - 12 démarrés (avec des heures insertion réalisées)
 - 6 en attente de démarrage (pas d'heures d'insertion en cours)
 - 3 terminés
- 7 marchés sont en attente d'attribution
- 2 contrats d'objectifs

Sur les 30 marchés clausés, 20 marchés ont été accompagnés par le facilitateur de la MEF.

Nature du marché



Les marchés de travaux représentent 83% des marchés clausés.

Date lancement marché	Maitres d'ouvrage	Nb heures prévisionnelles	Dont Nb heures prévisionnelles (calibrage) en collaboration avec la MEF
2016	CMA	1750	0
2017	CIL	2641,98	0
2017	Ville de LAON	529,75	0
2018	DIR NORD	Bon de commandes	0
2018	OPH de l'Aisne	427	427
2018	OPH de LAON	385	385
2018	Région Hauts-de-France (contrat d'objectifs)	Bon de commandes	0
2018	VALOR' AISNE	110	110
2018	Ville de LAON	1920	1920
TOTAL		7763,73	2842

Prévision sur la durée des marchés

➤ **7 763,73 heures d'insertion**

Bilan Clauses sociales Bassin de LAON



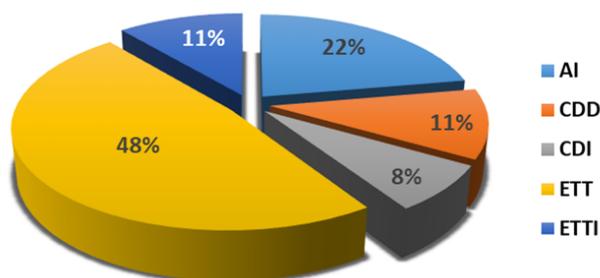
Résultats

1/ Les marchés (suite)

Les modalités de réalisation des engagements d'insertion sont multiples.

Cependant, la mise à disposition est majoritaire, représentant 81% des modalités.

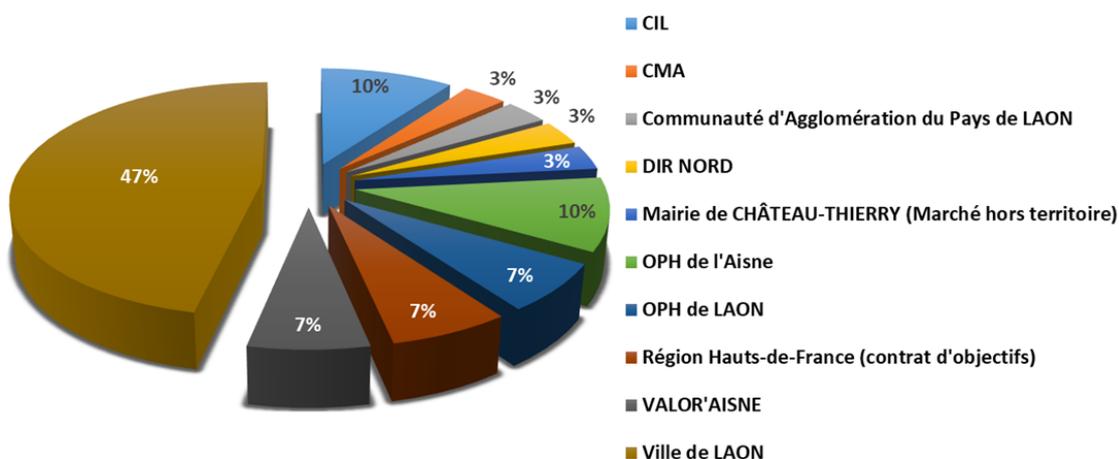
Modalités de réalisation par participant



2/ Donneurs d'ordre

Le facilitateur a permis de sensibiliser les donneurs d'ordre (collectivités, les bailleurs sociaux, ...) et de les amener à utiliser la clause dans les marchés publics pour permettre au public éloigné de l'emploi de bénéficier d'heures de travail.

Maîtres d'ouvrage



La ville de Laon représente 47% des donneurs d'ordre devant le CIL (10%) et l' OPH de l'Aisne 10%.

Un accompagnement des donneurs d'ordre est effectué pour les guider à calibrer les lots et/ou marchés et à calculer les heures d'insertion.

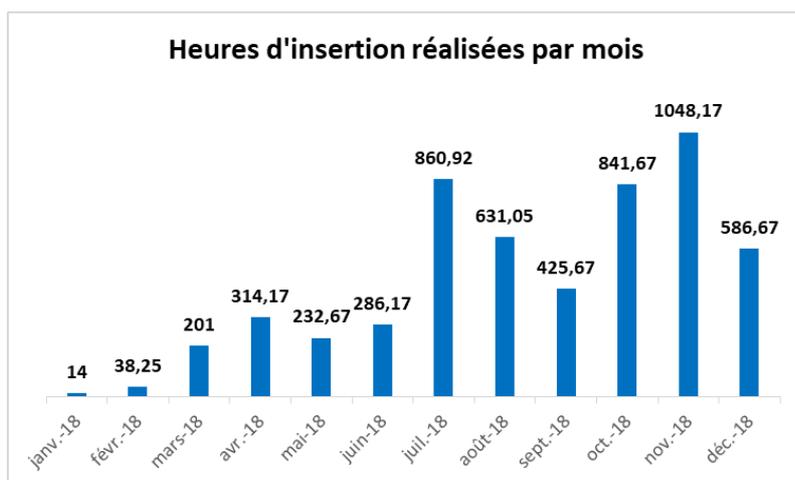
Bilan Clauses sociales

Bassin de LAON



Résultats

3/ Les heures d'insertion réalisées



Au 31/12/2018, on comptabilise 17 marchés avec heures d'insertion réalisées soit **5 480,41 heures**

(dont 2 marchés avec heures d'insertion volontaires représentant 123 heures)

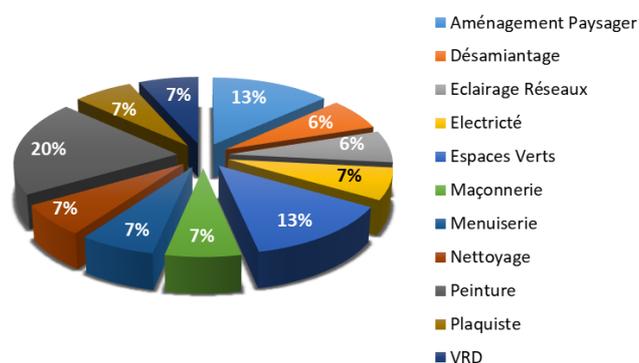
Les clauses concernent dans leur mise en œuvre un éventail très large d'entreprises qui relèvent de l'insertion par l'activité économique, du secteur associatif, de l'artisanat... et elles accueillent de 1 à plus de 1000 salariés.

En 2018, 25 entreprises ont été concernées par la clause sociale

Le facilitateur a joué un rôle important pour les recrutements en identifiant les besoins (étude de postes, gestion de compétences) et en centralisant les candidatures des différents partenaires locaux.

Un suivi régulier de la réalisation de l'engagement d'insertion est également réalisé avec les entreprises

Secteur d'activité des Entreprises Attributaires



Le second œuvre est le secteur d'activité le plus important des entreprises attributaires (41%)

7

Bilan Clauses sociales Bassin de LAON



Résultats

Au 31/12/2018, **27 personnes** ont bénéficié de la clause d'insertion dont 96,3% d'hommes. Cette grande majorité d'hommes est à mettre en lien avec les secteurs principaux de marchés, bâtiment et travaux publics, secteurs "traditionnellement" occupés par des hommes. 33% résident dans un quartier prioritaire de la ville.

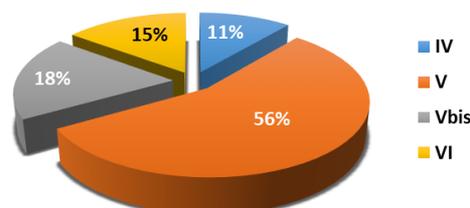
Le public éligible est le public le plus éloigné de l'emploi, dans le respect du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

- *Les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois d'inscription à Pôle emploi)*
- *Les allocataires du RSA ou leurs ayants droits (en recherche d'emploi)*
- *Les bénéficiaires de minima sociaux (ASS, AAH,...)*
- *Les publics reconnus travailleurs handicapés orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi*
- *Les personnes prises en charge par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers (EPIDE) (E2C) ainsi que les personnes en parcours d'insertion au sein des GEIQ*
- *Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi*

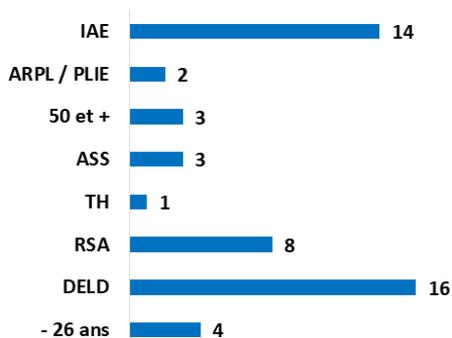
33% des participants n'ont pas de diplôme et près de la moitié (48%) sont âgés de 26 à 40 ans.

Un participant peut cumuler plusieurs statuts. 59% des participants recherchent un emploi depuis plus d'un an et 29,6% sont bénéficiaires du RSA.

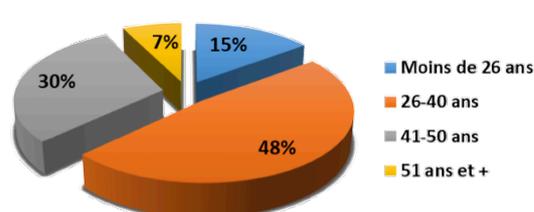
Répartition par niveaux



Statut des participants



Tranches d'âge des participants



Plus de la moitié des participants ont été reconduits sur d'autres lots ou ont été prolongés ou ont signé des contrats (CDD, CDI)

Bilan Clauses sociales Bassin de LAON



Conclusion

Cette action est une action de lancement, et les premiers résultats sont très positifs :
30 marchés clausés sur 1 an dont ont bénéficié **27 participants** pour un total de **5 480,41 heures**

Le facilitateur de la MEF a eu un rôle essentiel dans le développement des clauses sociales dans les marchés publics via notamment la sensibilisation, le conseil, le travail partenarial avec les donneurs d'ordre.

Il a également permis le suivi et la bonne exécution des clauses de promotion de l'emploi tout en encourageant le développement de la responsabilité sociale dans les entreprises.

Le dispositif des clauses sociales est remarquable par sa capacité à intégrer les participants dans les parcours d'insertion et à maintenir en situation active une grande majorité des participants